

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations d

Séance du 17 Décembre 2025

Par convocation en date du 12/12/2025, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 17 Décembre 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 15

VOTANTS 21

POUR : 21 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 66 /2025

Étaient présents : Olivier SALVETTI, Emmanuelle OLTRA, Francis MARTINEZ, Michel ROUX, Julien DI FRENZA, Philippe REVOL, Cécile GILET, Virginie DUPOUX, François DI FORTI, David LIOT, Claude MANGILLI, Brice MAUCLERE, Francesca NOLOT, Philippe ORSET-BLANC, Mireille CEZIAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme Pilar GINET a donné procuration à M. Michel ROUX, M. Arnaud RUCHE a donné procuration à Olivier SALVETTI, Mme Brigitte BELLOT-GURLET a donné procuration à Philippe REVOL, Mme Valérie PETEX a donné procuration à Claude MANGILLI, Mme Faustine LARUELLE a donné procuration à Brice MAUCLERE, Elise LANDREAU a donné procuration à François DI-FORTI

Absents : Laure ANDREOLOTY, Djamel BOULACEL

Michel ROUX a été désigné secrétaire de séance

OUVERTURE DE CREDIT 2026 - BUDGET COMMUNAL

Madame Brigitte BELLOT GURLET, Adjointe au Maire chargée des Finances indique que, à la vue de la nécessité de continuité de l'activité municipale, la procédure comptable d'engagement et de mandatement des dépenses et recette ne doit pas être interrompue et dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette en capital et opérations d'ordre.

Aussi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal l'ouverture des crédits suivant pour le budget 2026 :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 038-213801756-20251219-2025_D_66-DE

S L O W

| Chapitre | compte | total BP | total DM | prevu | OUVERTURE CREDIT |
|----------|--|----------------|---------------|----------------|------------------|
| 20 | Total 2031 - Frais d'études | 17 400,00 € | - € | 17 400,00 € | 4 350,00 € |
| 20 | 2051 - Concessions et droits similaires | 500,00 € | - € | 500,00 € | |
| | Total 2051 - Concessions et | | | | |
| 20 | droits similaires | 500,00 € | - € | 500,00 € | 125,00 € |
| 21 | Total 2116 - Cimetière | - € | 9 000,00 € | 9 000,00 € | 2 250,00 € |
| 21 | Total 21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics | 10 176,54 € | 1 300,00 € | 11 476,54 € | 2 869,14 € |
| 21 | Total 21352 - Install générales .. des constructions - Bâtiments privés | 3 000,00 € | - € | 3 000,00 € | 750,00 € |
| 21 | Total 2151 - Réseaux de voirie | 120 000,00 € | 120 000,00 € | 240 000,00 € | 60 000,00 € |
| 21 | Total 2152 - Installations de voirie | 22 400,01 € | - 4 300,00 € | 18 100,01 € | 4 525,00 € |
| 21 | Total 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques | 4 000,00 € | - € | 4 000,00 € | 1 000,00 € |
| 21 | Total 21831 - Matériel informatique scolaire | 3 215,40 € | - € | 3 215,40 € | 803,85 € |
| 21 | Total 21838 - Autre matériel informatique | 10 000,00 € | - € | 10 000,00 € | 2 500,00 € |
| 21 | Total 21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires | 1 000,00 € | - € | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 21 | Total 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers | 1 000,00 € | - € | 1 000,00 € | 250,00 € |
| 21 | Total 2188 - Autres immobilisations corporelles | 4 517,40 € | - € | 4 517,40 € | 1 129,35 € |
| 23 | Total 2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours) | 839 569,94 € | - 22 705,92 € | 816 864,02 € | 204 216,01 € |
| 23 | Total 2313 - Constructions (en cours) | 140 814,64 € | 132 000,48 € | 272 815,12 € | 68 203,78 € |
| 23 | Total 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours) | 180 335,07 € | 38 085,00 € | 218 420,07 € | 54 605,02 € |
| | TOTAL | 1 357 929,00 € | 273 379,56 € | 1 631 308,56 € | 407 827,14 € |

Aussi, et après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée en charge des Finances
 - A mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédente.
 - A engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
 - A mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette, capital et intérêts

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 038-213801756-20251219-2025_D_66-DE

SLO

- Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2025 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée en charge des Finances
 - **A mettre** en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrite au budget de l'année précédente.
 - **A engager** liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
 - **A mandater** les dépenses afférentes au remboursement de la dette, capital et intérêts
 - Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25 % des crédits du budget primitif de l'exercice 2025 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) ci-dessus
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération

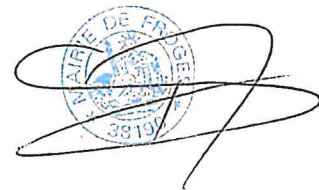
Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 17/12/2025 et affichée le 22/12/2025
Le Maire
Olivier SALVETTI



Fait à Froges,
le 17/12/2025
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
4 ème Adjoint
Michel ROUX



Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 038-213801756-20251219-2025_D_66-DE

SLOW